



Arrêté temporaire n°23-AT-0401
Portant réglementation du stationnement

AVENUE DANIEL ROPS

Interdiction de
stationnement

Du 17 juillet 2023 au 30
septembre 2023

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande de Madame Audrey Gabert,

Considérant que la démarche commerciale de la requérante rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 17/07/2023 au 30/09/2023 AVENUE DANIEL ROPS,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du 17/07/2023 dès 07h00 et jusqu'au 30/09/2023 à 23h00, le stationnement des véhicules est interdit sur les 5 emplacements qui se situent à côté des place handicapées de la plage du Rowing AVENUE DANIEL ROPS. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas au demandeur.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée au **Directeur de Cabinet et au Directeur de la Sécurité et de la Tranquillité Publique**.

ARTICLE 4 :

Destinataires :

- Madame Audrey Gabert
- Monsieur le Commandant de Police

Arrêté N° 23-AT-0401
1/2

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 07/07/2023

Pour le maire
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Jean-Marc VIAL

